appel d'offres -

MM. Natral et Zanone font connaître qu'il ne s'agissait pas d'un nouveau chantier, mais d'un travail imprévu sur un chantier déjà ouvert.

M. Fontanille clot le débat en rappelant l'urgence des travaux de couverture du Collège. Il signale qu'au surplus l'entreprise adjudicataire se trouverait dans une situation défavorable devant un appel à la concurrence, car les prix sont connus et elle ne peut en changer.

15 - Augmentation de l'indemnité allouée au Directeur des Cours professionnels Municipaux

J.1.1960 à le 21.1.1960

D 197

M. le Directeur des Cours professionnels municipaux sollicite le relèvement de 25 % de ses émoluments annuels fixés depuis 1957 à 64.000 frs par an.

La Commission des Finances propose un relèvement de 15 %.

Le Conseil Municipal

Vu la demande de M. le Directeur des Cours professionnels Municipaux

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

— qu'à compter du 1er octobre 1959, les émoluments annuels versés à M. le Directeur des Cours professionnels Municipaux seront fixés à 74.000 frs.

— que la dépense sera mandatée ch. XX, art. 8, Cours professionnels Municipaux

16. Indemnité des Maires et Adjoints. -

7.1.1960 à le 12.1.1960

D 198

Le Conseil Municipal

Compte tenu de la note du 2 décembre 1959 de M. le Percepteur, décide de reconduire, pour 1959 et 1960, les indemnités de fonctions et majorations légales accordées aux Maire et Adjoints par délibération du 30 juin 1958.

17 Autorisation des Jeux au Sporting Casino en 1960

4-1-1960

Par lettre en date du 21 décembre, M. le Sous-Préfet demande que lui soit adressé, le plus tôt possible, le dossier d'activité artistique